

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er octobre 2014

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 2032

présenté par

M. Tuaiva, M. Benoit, M. de Courson, M. Degallaix, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Fromantin, M. Gomes, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, M. Jégo, M. Jean-Christophe Lagarde, Mme Sonia Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Morin, M. Pancher, M. Piron, M. Reynier, M. Richard, M. Rochebloine, Mme Sage, M. Salles, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Vercamer, M. Philippe Vigier, M. Villain, M. Zumkeller et M. Polutélé

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 63 QUINQUIES, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement présente au Parlement, d'ici la fin de l'année 2015, un rapport établissant un schéma de développement et d'accompagnement spécifique à la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna sur la transition énergétique, dont les objectifs sont portés à 2026. Ce rapport présente des mesures concrètes en faveur de la mise en oeuvre des projets définis par ces collectivités et destinés à développer les énergies renouvelables, un transport sobre en consommation d'énergie fossile et en émission de gaz à effet de serre, ainsi qu'un urbanisme et une construction économe en énergie. Il propose également des mesures pour développer la recherche et l'innovation ainsi que des stratégies de complémentarité entre chaque territoire.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à demander au Gouvernement de présenter un rapport sur des mesures de développement de la recherche et de l'innovation sur les territoires. Ce rapport devra également étudier l'opportunité de développer des mesures complémentaires et communes à certains territoires ultra-marins, pour davantage d'efficacité. Il devra également présenter des mesures d'accompagnement des projets définis par ces collectivités.